

## ANNEXE III

### CONFERENCES IMMOBILIERES

#### PLAN DU DOSSIER *WORD* – « EXAMEN APPROFONDI DE L'EXÉCUTION 2015 ET PRÉVISIONS 2016 et 2017 »

L'annexe dite « *Word* » des conférences immobilières se décompose en quatre parties :

(1) **Détails sur les principales opérations d'investissement programmées (ministère et opérateurs sous tutelle)**

- Eléments de contexte ;
- Opportunité financière de ces opérations (premiers éléments d'analyse sur les taux de retour sur investissement, les avantages du scénario retenu en comparaison des scénarios alternatifs, les économies générées, les gains liés à des efforts de mutualisation / synergies).
- Tout élément positionnant ces opérations parmi les opérations les plus performantes et exemplaires, pouvant légitimer un financement privilégié.

(2) **Dynamique de la dépense immobilière sur le périmètre ministériel**

Retracer de manière littérale les déterminants de la dynamique de la dépense immobilière, en mettant en perspective l'exécution 2015, les crédits ouverts en LFI 2016 et les prévisions pour 2016 et 2017 :

- Utilisation / mobilisation des crédits immobiliers en 2015 : principaux choix de gestion et écarts avec la prévision initiale de la LFI 2015 ;
- Prévision d'exécution 2016 : analyse des déterminants de la dépense entre 2015 et 2016 et des écarts avec la LFI 2016 ;
- Demande pour 2017 : analyse des déterminants de la dépense entre 2016 et 2017.

(3) **Stratégies et occupations immobilières des opérateurs sous-tutelle**

- Eléments d'appréciation généraux sur les stratégies et les modalités de la tutelle.
- Pour certains opérateurs, des éléments plus détaillés pourront être apportés :
  - Utilisation / mobilisation des crédits immobiliers en 2015 : principaux choix de gestion et écarts avec la prévision initiale des BI 2015 ;
  - Prévision d'exécution 2016 : analyse des déterminants de la dépense entre 2015 et 2016 et écarts avec les BI 2016.

(4) **Sujets transversaux**

- Mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et dépenses afférentes ;
- Performance énergétique du parc / travaux envisagés pour sa rénovation thermique et dépenses afférentes.